

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 467

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 32 par les mots :

« mentionnées à l'article L. 443-6 du code de l'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.